



# ASSURANCE DU PERSONNEL BASE DE L'ASSURANCE - ASSIETTE DE COTISATION

**! NOTICE EXPLICATIVE AU VERSO A LIRE OBLIGATOIEMENT**

Arrondir les montants déclarés à l'euro inférieur  
et les mentionner impérativement au stylo feutre noir.  
Merci de ne pas raturer.

Collectivité :

Catégorie d'agents :

Budget (éventuel) :

## Éléments pour le calcul de la cotisation provisionnelle 2022

N° de contrat :

Ne pas indiquer les décimales : arrondir les montants déclarés à l'euro inférieur.

(a) - Effectif  
de l'exercice 2021

--	--	--	--	--	--	--

à compléter obligatoirement

(b) - Traitement indiciaire  
brut annuel 2021

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

€

à compléter obligatoirement

(c) - Nouvelle Bonification Indiciaire 2021

--	--	--	--	--	--	--	--

€

(d) - Indemnités 2021 exprimées en pourcentage ou (d) - Indemnités 2021 exprimées en montant

--	--

%

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

€

Option\*  
Joindre la liste des indemnités retenues.

(e) - Charges patronales

--	--

%  
Option\*  
entre 10 % et 60 %

\* À compléter uniquement si vous souscrivez à l'option en 2022

Monsieur, Madame.....

Fonction.....

Tél. : .....

E.mail : .....

certifie sur l'honneur l'exactitude des informations figurant sur ce document.

Jours et heures de permanence du secrétariat ou du service du personnel : .....

Fait à .....

Le | | | | | | | |

Cachet de la collectivité et signature

Un formulaire bien rempli,  
c'est la garantie d'un traitement  
rapide de votre dossier !

## Comment compléter correctement ce formulaire ?

Merci de compléter lisiblement les informations souhaitées au stylo à l'encre noire, sans utiliser du correcteur liquide blanc, sans déborder des cases, sans mettre d'annotations autre part que dans les cases blanches.

## Comment renseigner les éléments déclaratifs ?

Assiette de remboursement des prestations de votre contrat à effet 01/01/ 2022:

- (a) Effectif de l'exercice 2021: nombre d'agents de la catégorie concernée, rémunérés au cours de l'exercice 2021 .  
Ne déclarez pas les Elus et les catégories d'emplois, CES, CEC et CNE.
- (b) Traitement indiciaire brut annuel 2021 :  
Traitement indiciaire brut payé à l'ensemble des agents de la catégorie concernée au cours de l'exercice 2021 .  
*ou*  
Traitement brut annualisé dans le cas d'un agent recruté en cours d'année.
- (c) Nouvelle Bonification Indiciaire2021 : si vous souscrivez à cette option, mentionnez le montant de la NBI versée au cours de l'exercice 2021 .
- (d) Indemnités 2021 exprimées en pourcentage\* : si vous souscrivez à cette option, mentionnez le pourcentage retenu (par rapport au traitement brut annuel).
- (d) Indemnités 2021 exprimées en montant : si vous souscrivez à cette option, mentionnez le montant des indemnités versées au cours de l'exercice 2021 et joignez la liste des libellés correspondants.
- (e) Charges patronales : si vous souscrivez à cette option, mentionnez le pourcentage du traitement brut annuel.

\* Afin de simplifier vos procédures administratives, tant sur la collecte des informations que sur la déclaration de ces données, nous vous conseillons de choisir cette option. De plus, le délai de traitement de votre base de l'assurance et de vos prestations sera réduit.

## Cas spécifiques : que faire...

- ...si le contrat a été souscrit en cours d'année ?

Déclarez la rémunération des agents sur 12 mois. La collectivité ou une nouvelle catégorie d'agents venant d'être créée, il faut multiplier par 12 le mois de traitement pour chaque agent. Le montant de cotisation sera automatiquement calculé au prorata temporis en fonction de la date d'effet de votre contrat.

- ...si un agent est rattaché à plusieurs collectivités ? Dans quelle catégorie doit-on l'inscrire ?

Vous devez calculer le nombre d'heures effectuées par cet agent dans toutes les collectivités y compris dans le secteur privé et l'inscrire dans la catégorie correspondant au nombre total d'heures effectuées (inférieur ou supérieur à 150 h par trimestre).  
Vous indiquerez la rémunération correspondant au nombre d'heures effectuées dans votre collectivité.

- ...si un agent a changé de catégorie et/ou de budget en cours d'année ?

Ce formulaire est établi par catégorie d'agents et/ou budget. Par conséquent l'agent devra apparaître dans chacun des formulaires. Sa rémunération sera ainsi répartie sur chaque formulaire en fonction de sa période effective sur chaque catégorie et/ou budget. Exemple : Mme Y perçoit un traitement total annuel de 10 000 euros. Cet agent est non-CNRACL du 1<sup>er</sup> janvier au 28 février et perçoit 1 000 euros sur cette période. Cette somme doit être mentionnée dans le formulaire non-CNRACL. Elle devient CNRACL à compter du 1<sup>er</sup> mars et perçoit 9 000 euros jusqu'au 31 décembre. Cette somme doit être mentionnée dans le formulaire CNRACL.